

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ASSAINISSEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**ASSEMBLEE PERMANENTE
DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
DU MALI (APCAM)**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX
PREPARATOIRES DE LA 12^{ème} EDITION
DE LA JOURNEE DU PAYSAN
TABAKORO, LES 26 ET 27 MAI 2016**

MAI 2016

Introduction

Les 26 et 27 mai 2016 se sont tenus au Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro, les travaux des Rencontres Préparatoires de la 12^{ème} édition de la Journée du Paysan.

Cette rencontre a regroupé 500 producteurs venus de l'ensemble des huit (8) régions administratives et du District de Bamako et des représentants des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, des Collectivités Territoriales, des services techniques et Offices, des Projets et Programmes, des Chambres d'Agriculture, des Organisations Professionnelles Agricoles, des Femmes Rurales, des Jeunes Ruraux et des Partenaires Techniques et Financiers.

Le thème central de cette 12^{ème} édition a porté sur « La sécurisation foncière des Exploitations Agricoles Familiales ».

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture, présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, Monsieur Daniel Siméon KELEMA, a été marquée par les interventions suivantes :

- L'allocution de bienvenue du Président de l'APCAM, Monsieur Bakary TOGOLA ;
- Le discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture, prononcé par le Secrétaire Général.

Déroulement des travaux

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux ont repris par un exposé introductif sur le thème central par le Secrétariat Permanent de la Loi d'Orientation Agricole. Ensuite, il a été procédé à la répartition des participants entre les groupes. Il s'agit de :

- ✓ Groupe 1 : agriculture
- ✓ Groupe 2 : élevage
- ✓ Groupe 3 : pêche/pisciculture
- ✓ Groupe 4 : exploitation forestière
- ✓ Groupe 5 : femmes rurales
- ✓ Groupe 6 : jeunes ruraux
- ✓ Groupe 7 : financement des Chambres d'Agriculture et des Organisations Professionnelles Agricoles

Chaque groupe a identifié les contraintes majeures liées à son sous-secteur d'activité et proposé des solutions appropriées.

A la fin des travaux de groupe, les résultats ont été présentés et discutés en plénière. De ces résultats, il ressort les contraintes et les propositions de solutions suivantes :

الله اعلم

GROUPE AGRICULTURE

Au titre de l'agriculture

Les contraintes identifiées sont :

- x - Insuffisance d'information sur la gestion foncière agricole
- x - Expropriation des producteurs sur les terres agricoles au profit des concessions à usage d'habitation ou des investisseurs nationaux et internationaux.
- x - Occupation anarchique des passages d'animaux par les exploitants provoquant des conflits entre agriculteurs et éleveurs
- x - Multiplicité de propriétaire dans la gestion des terres agricoles (chefferie, propriétaire terrien, les collectivités et l'Etat).
- x - Risque d'expropriation des terres en cas de prêt
- x - Intangibilité des superficies au niveau des offices en fonction de l'évolution de la taille des exploitations (Non prise en compte des résidents dans l'attribution des terres dans les nouveaux aménagements)
- x - Non implication des Chambres d' Agriculture dans la gestion du foncier agricole
- x - Occupations illicite des surfaces agricoles de certaines zones par les orpailleurs
- x - Non-respect des droits coutumiers par les autorités à la base
- x - Non prise en compte de certaines préoccupations majeures du monde agricole dans la Loi Foncière Agricole en cours d'élaboration (réduction des articles de 180 à 49 par le Gouvernement).
- x - Insuffisance d'aménagement agricole dans la région Tombouctou (Diré, Goundam, Niafunké), Kayes et Sikasso.
- x - Difficulté d'accès des maraichers à la terre dans certaines localités du pays (District de Bamako, Gao, Sikasso)

Les solutions proposées sont :

- ✚ Elaborer un plan de communication et procéder à une large diffusion des informations sur la gestion du foncier
- ✚ Limiter autant que possible l'expropriation aux cas de besoin d'utilité publique et prévoir une indemnisation des victimes selon les textes en vigueur
- ✚ Elaborer et respecter les schémas d'aménagement du terroir
- ✚ Appliquer les textes en vigueur par rapport à la gestion du foncier agricole : procéder à une large diffusion des textes à la base.
- ✚ Matérialiser les transactions par des actes conformes aux textes en vigueur
- ✚ Augmenter les superficies des exploitations familiales déjà installées dans les Offices en fonction de leur agrandissement (de 3 à 5 ha au minimum)
- ✚ Impliquer les Chambres d' Agriculture dans la gestion du foncier agricole
- ✚ Interdire les pratiques d'orpillage sur les espaces agricoles des exploitations familiales.
- ✚ Reconnaître et appliquer les droits coutumiers dans la gestion du foncier
- ✚ Réexaminer le document et réintégrer les articles biffés qui prenaient en compte les préoccupations majeures du monde agricole
- ✚ Promouvoir les aménagements de grande superficie y compris la valorisation des eaux souterraines dans les régions Tombouctou (Diré, Goundam, Niafunké) ; Kayes et Sikasso pour une exploitation agricole massive.
- ✚ Faciliter l'accès des maraichers à la terre en aménageant des zones spécifiques pour le maraichage avec l'appui des partenaires techniques et financiers ;
- ✚ Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans le secteur Agricole.

Au titre de l'élevage

Les contraintes identifiées sont :

- Restriction des zones de pâturage
- Parcs non sécurisés
- Obstruction des passages d'animaux et gîtes d'étapes
- Absence et insuffisance de points d'eau dans certains endroits
- Conflits entre éleveurs et agriculteurs

Les solutions proposées sont :

- ✚ Aménager les périmètres pastoraux
- ✚ Immatriculer les parcs
- ✚ Procéder au balisage et à la matérialisation des pistes et gîtes d'étapes
- ✚ Sur creuser les mares, réaliser et aménager les points d'eau pastoraux
- ✚ Organiser des campagnes de sensibilisation des populations
- ✚ Créer et rendre fonctionnelles les commissions de prévention et de gestion des conflits

Au titre de la pêche/pisciculture

Les contraintes identifiées sont :

- Insécurité foncière des campements des pêcheurs et pisciculteurs
- Ensablement du fleuve et des marres, envahissement des fleuves par les déchets plastiques
- Occupation illicite des berges et des îlots par des constructions (hôtel, immeuble, usine,...)
- Accès difficile à la terre par les professionnels
- Non maîtrise de la législation rurale

Les solutions proposées sont :

- ✚ Poursuivre l'Enregistrement e l'immatriculation des campements de pêche au profit des pêcheurs et pisciculteurs
- ✚ Surcreuser les marres et fleuves
- ✚ Appliquer la loi sur l'interdiction des plastiques
- ✚ Sécuriser les berges et îlots par l'Etat et les Collectivités
- ✚ Octroyer des parcelles à des fins piscicoles aux professionnels
- ✚ Prévoir des sites de pisciculture dans les programmes d'aménagement de l'Etat
- ✚ Insérer les cages flottantes, des bacs de pisciculture hors sol en faveur des femmes et des jeunes dans le programme de subvention du Gouvernement pour permettre leur reconversion
- ✚ Renforcer les capacités des professionnels en législation rurale

Au titre de l'exploitation forestière

Les contraintes identifiées sont :

- Non sécurisation foncière des plantations fruitières et forestières
- Non-respect de la réglementation en vigueur (feux de brousse, coupe abusive des arbres, la divagation des animaux)

Les solutions proposées sont :

- ✚ Faciliter l'obtention d'espaces garanties pour l'implantation des plantations
- ✚ Impliquer les Chambres d'Agriculture dans les programmes de reboisement
- ✚ Respecter rigoureusement les textes en vigueur
- ✚ Mettre en œuvre des projets et programmes spécifiques pour les exploitants forestiers pour un Mali Vert

Au titre des femmes rurales

Les contraintes identifiées sont :

- Difficulté d'accès des femmes rurales à la terre :
- Problèmes d'eau :
 - ✓ Insuffisances d'eau pour les périmètres maraichers
 - ✓ Tarissement des puits ;
- Problèmes de sécurisation des périmètres maraichers (clôture)
- Insuffisance d'informations et de formation sur les questions foncières

Les solutions proposées sont :

- ✚ Appliquer les us et coutumes sur les parcelles non aménagées ;
- ✚ Faire le plaidoyer auprès des maires, chefs de villages et propriétaires terriens pour une formalisation des acquis dans le cadre des us et coutumes ;
- ✚ Diligenter l'application des 15 % sur les terres aménagées par l'Etat ;
- ✚ Réaliser des points d'eau (forages, puits à grand diamètre, barrages de retenue d'eau) avec une valorisation des énergies renouvelables (plaques solaires);
- ✚ Informer et former les femmes rurales sur les textes relatifs au foncier Agricole

Au titre des jeunes ruraux

Les contraintes identifiées sont :

- Non immatriculation des Exploitations Agricoles Familiales
- Insuffisance de périmètre rizicole et maraîcher
- Vente abusive des Exploitations Agricoles Familiale par un membre au détriment des autres membres de la famille
- Litige entre les jeunes qui pratiquent l'empoissonnement et les autres pêcheurs autour des mares
- Manque de formation et d'information des jeunes ruraux
- Exode des jeunes ruraux
- Prise en otage des projets et programmes de création d'emploi agricole par d'autres structures des jeunes au détriment des professionnelles du secteur agricole (jeunes ruraux)
- Non fonctionnalité des commissions foncières. COFO
- Urbanisation non structurée ne prenant pas en compte les activités agricoles périurbaines

Les solutions proposées sont :

- ✚ Doter les Chambres d'Agriculture des moyens nécessaires pour l'enregistrement et l'immatriculation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF).
- ✚ Aménager les périmètres rizicoles et maraîchers dans les zones de l'Office du Niger et dans d'autres localités du pays
- ✚ Appliquer le code domanial et foncier et la charte pastorale du Mali.
- ✚ Réaliser des ouvrages de retenus d'eau (micro barrages)
- ✚ Aménager des mares au nom des jeunes
- ✚ Impliquer les jeunes ruraux dans les instances de prise de décision
- ✚ Adopter une politique de fixation des jeunes ruraux dans leur localité d'origine
- ✚ Transfert de toutes les questions de création d'emploi des jeunes dans le domaine agricole et l'entreprenariat agricole des jeunes
- ✚ Impliquer les jeunes ruraux dans les activités des commissions foncières.

Au titre du financement des Chambres d'Agriculture et des Organisations Professionnelles Agricoles

Les contraintes identifiées sont :

- Manque de ressources financières pérennes au niveau des Délégations Locales des Chambres d'Agriculture (DLCA)
- insuffisance de ressources financières pérennes au niveau des CRA et de l'APCAM
- Non reconnaissance des DLCA par la loi
- Insuffisance d'infrastructures et de matériels
- Insuffisance de ressources humaines
- Faible fonctionnement des OPA.

Les solutions proposées sont :

- ✚ Rechercher et mobiliser les ressources pérennes (prélèvement des taxes sur les produits agricoles, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, etc.)
- ✚ Augmenter l'appui financier de l'Etat envers les Chambres d'Agriculture
- ✚ Relire les textes régissant le réseau des Chambres d'Agriculture
- ✚ Doter le réseau des Chambres d'Agriculture en infrastructures et en matériels
- ✚ Doter les DLCA, les CRA, l'APCAM et les OPA à envergure nationale en ressources humaines
- ✚ Former les OPA en gestion administrative et financière
- ✚ Initier des mécanismes de mobilisation des ressources propres pour la profession Agricole.

Conclusions et recommandations

A l'issue des débats dans les groupes et en plénière, les participant(e)s ont formulé les recommandations ci-après :

- 1- Poursuivre et intensifier la diffusion des textes sur le foncier Agricole
- 2- Mettre à la disposition des Chambres d'Agriculture des ressources financières nécessaires pour l'enregistrement des Exploitations Agricoles
- 3- Réexaminer le document de la Loi foncière Agricole et réintégrer les articles portant sur les préoccupations majeures du monde Agricole.
- 4- Mettre en place un dispositif d'obtention rapide et sécurisé du Titre Foncier Agricole au profit des Exploitations Agricoles

- 5- Diligenter la prise en compte des besoins spécifiques des régions en équipements et matériels Agricoles (motopompes, motoculteurs, batteuses, hache paille, botteleuses etc.)
- 6- Relire les textes sur le réseau des Chambres d'Agriculture
- 7- Renforcer les ressources propres de la profession Agricole par la mise en place d'un mécanisme de prélèvement sur les filières organisées et mobiliser les ressources pérennes pour les Chambres d'Agriculture.

Tabakoro, les 26 et 27 mai 2016

Les Rencontres Préparatoires